PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 9 juin 2020 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

Est présent en visioconférence :

M. Simon Valcourt et M. Michael Bernier, président

Est présent au téléphone :

M. Alain Jobin

Assistent également à la séance sur place :

M. Yves Guérette, conseiller Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière.

À vingt heures treize (20h13), M. Michael Bernier, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

2020-06-65

SÉANCE À HUIS CLOS ET VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence, téléphone ou sur place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence, téléphone ou sur place.

2020-06-66

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM:
 - 1.2 Séance à huis clos et visioconférence;
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020;
- 4. TRÉSORERIE :
 - 4.1 Comptes à payer au 5 juin 2020
- 5. ADMINISTRATION
 - 5.1 Bail modification Saint-Barnabé-Sud
 - 5.2 Contrat travail secrétaire-trésorière
 - 5.3 Dépôt rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2019
 - 5.4 Mandat vérification comptable exercice se terminant le 31 décembre 2010
- 6. DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :
 - 6.1 Achat RAM à batterie

- 6.2 Fête d'enfants
- 7. INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :
 - 7.1 Suivi sur l'achat APRIA (résolution 2020-05-62)
 - 7.2 Projet CB
- 8. IMMEUBLES:
- 9. INFORMATIONS DIVERSES
- 10. VARIA:
- 11. INCENDIE:
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

2020-06-67

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2020

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procèsverbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020 et d'en autoriser les signatures.

2020-06-68

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 5 JUIN 2020

Il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 5 juin 2020.

2020-06-69

BAIL MODIFICATION - SAINT-BARNABÉ-SUD ET SAINT-HUGUES

Considérant la convention de bail intervenu entre la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains en date du 11 avril 2017 ;

Considérant la convention de bail intervenu entre la municipalité de Saint-Hugues et la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains en date du 27 juin 2017 ;

Considérant les résolutions des municipalités acceptant la modification du taux de location pour les casernes (174-10-2019 municipalité Saint-Barnabé-Sud et 19-10-195 municipalité Saint-Hugues), référence article 7 ;

Considérant la nouvelle convention de bail entre la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains qui modifie aussi l'article 7 au niveau du nombre de versements pour le paiement du loyer en date du 1^{er} octobre 2019 ;

En conséquence, il est proposé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la secrétaire-trésorière à signer la nouvelle convention de bail de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud. De plus, les membres du conseil aimeraient offrir la même condition de versement à la municipalité de Saint-Hugues et autorisent la secrétaire-trésorière à signer les documents, si besoin.

2020-06-70

CONTRAT DE TRAVAIL SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Considérant le contrat de travail préparé par la secrétaire-trésorière;

Considérant les discussions intervenues en séance préparatoire entrent les membres du conseil;

Il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le contrat de travail avec les modifications demandées.

<u>DÉPÔT – RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER</u> 2019

Après discussion avec Me Simon Letendre, avocat en droit municipal de la firme Therrien Couture Jolicoeur S.E.N.C.R.L., la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains n'a pas les mêmes obligations qu'une municipalité au niveau du dépôt du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier. En vertu de l'article 620 du *Code municipal*, il y a un renvoi aux articles 105.2 et 105.2.1 de la *Loi sur les cités et villes* concernant la transmission du rapport financier au ministre. Toutefois, il n'y a aucun renvoi à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* concernant le rapport sur les faits saillants.

2020-06-71

MANDAT VÉRIFICATION COMPTABLE - EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par M. Simon Valcourt, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité, de mandater la firme FBL S.E.N.C.R.L. pour la vérification comptable de l'année 2020 selon l'offre de service reçu le 19 mai 2020 pour une somme d'environ 4 300 \$ excluant les taxes.

2020-06-72

ACHAT RAM À BATTERIE

Considérant la construction actuelle des voitures:

Considérant que l'ensemble de désincarcération hydraulique a des limitations vue ses nouvelles normes de fabrication;

Considérant que la Régie a débuté l'acquisition d'un ensemble de désincarcération à batterie en 2018 pour le ciseau et en 2019 pour l'écarteur;

Considérant que le fournisseur a un RAM de démonstration et offre un rabais de 2 400\$ pour celui-ci;

Il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur à faire l'acquisition du dernier équipement à batterie afin de compléter l'ensemble soit l'achat d'un RAM à batterie pour la somme de 9 800\$ plus taxes selon la soumission d'Aréo-feu du 15 avril 2020.

2020-06-73

FÊTE D'ENFANTS

Considérant l'initiative qui avait été mise en place le 9 avril 2020 pour les fêtes d'enfants;

Considérant les nouvelles directives en vigueur qui autorisent les rassemblements extérieurs de 10 personnes depuis le 22 mai 2020 et les rassemblements intérieurs de 10 personnes dès le 15 juin 2020;

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité de mettre fin au projet fête d'enfants en date d'aujourd'hui. Un communiqué sera transmis aux municipalités membres pour annoncer la fin du projet.

SUIVI SUR L'ACHAT APRIA (RÉSOLUTION 2020-05-62)

Le directeur incendie fait un retour sur la résolution pour l'achat d'APRIA usagés. En date d'aujourd'hui, l'équipement n'est pas acheté. Le directeur incendie discute d'un projet pour l'achat de plusieurs APRIA neuf et de financier via un crédit-bail. Le président demande d'avancer le projet et d'arriver avec un plan plus documenté. INFORMATION À VENIR.

PROJET RADIO CB

Le directeur incendie discute du changement pour des appareils de communication numérique. La MRC a entamé une étude qui va s'étendre sur les deux prochaines années afin de voir la faisabilité. La MRC recommande de fait l'achat d'équipement compatible avec les deux technologies. Le directeur discute des avenues soit : la location, l'achat ou le changement de batterie des radios. Le conseiller Simon Valcourt demande de regarder les possibilités d'un achat commun avec d'autres services de sécurité incendie. Les membres du conseil demandent de mettre le projet par écrit. INFORMATION À VENIR

IMMEUBLES

Aucun point

INFORMATIONS DIVERSES

Aucun point

VARIA:

La secrétaire-trésorière informe les membres du CA et le directeur que la municipalité d'Upton lui a répondu pour l'aviser que les documents seraient à l'étude pour l'entente d'entraide.

La secrétaire-trésorière fait la lecture d'une carte de remerciement reçu de la part d'une citoyenne. Les membres du conseil demandent de faire un retour à la citoyenne et de transmettre cette carte dans les journaux des municipalités membres et aux pompiers.

Le directeur incendie fait un retour sur la discussion qu'il a eue avec le directeur du service de sécurité incendie d'Upton. De plus, il informe les membres du conseil que la municipalité d'Upton désire aller en régie et qu'il est possible que ceux-ci demandent de l'information.

La secrétaire-trésorière informe les membres du CA et le directeur que les municipalités membres ont approuvé par résolution l'ouverture de la Régie pour une nouvelle municipalité membre.

Le conseiller Yves Guérette demande s'il est possible de faire le conseil de juillet physiquement en respectant les consignes de l'INSPQ. Le tout sera à évaluer.

INCENDIE

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions, à la suite des questions reçues par courriel de la présente séance tenue à huis clos, en raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars.

2020-06-74

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures quarante (20h40), il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des membres présents de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (¡4 e) jour de juillet 2020.

Michael Bernier, président

Andrée-Ame Beamega

Andrée-Anne Beauregard secrétaire-trésorière